

REGLEMENT

DIMANCHE 31 AOÛT 2025
LA VILLERISOISE NATURE

Organisation : La villersoise nature est organisée par l'association VBE. L'épreuve est ouverte à tous les hommes et les femmes licenciés ou non à partir de la catégorie cadet. Le circuit se compose d'une boucle pour le 5.5 km et de 2 pour le 11 km. Le départ et l'arrivée se feront sur le stade de Villers-Bocage. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit notamment lors de l'annulation de l'épreuve pour une raison climatique.

Cession de dossier : Toute personne rétrocédant son dossier à une tierce personne ne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident face à ce type de situation

Certificat médical : conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, notamment à l'article 6 « chaque participant doit impérativement joindre au présent bulletin d'inscription un certificat médical pps
Les participants licenciés à la fédération Française d'Athlétisme ou à la fédération Française de triathlon devront présenter à l'organisateur leur licence 2024-2025 ou le pass running FFA.

Assurance : responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police souscrite auprès de l'assureur Groupama service médical : une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation

Autorisation de droit à l'image : par sa participation à la villersoise nature chaque concurrent partenaire et toute personne sur le parcours autorise expressément les organisateurs à utiliser ou reproduire son nom son image sa prestation sportive et sa marque dans le cadre de la villersoise nature

Récompenses :

- coupe aux 3 premiers au Scratch
- lot à chaque participant
- Kir offert

9h30 = 5.5KM // 10h = 11KM

NOM :

PRÉNOM :

SEXE :

F

M

CATÉGORIE :

DATE DE NAISSANCE :

N° LICENCE FFA :

CLUB OU VILLE :

ADRESSE MAIL :

ENGAGEMENT À L'ORDRE DE VBE

Majoration 2€ sur place

5.5 KM = 9€

11 KM = 11€

Je joins obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. De moins d'un an. Photocopie possible.

Date :

Signature :

Limite d'inscription internet le 29 AOÛT 23h50